

# Quel est le salaire d'un chauffeur permis CE (catégorie V) en début de carrière en 2025 ?

## Réponse courte

Un chauffeur titulaire du permis CE (catégorie V) en début de carrière perçoit un salaire mensuel brut de **3 166 euros** selon la grille de la CCT Transports & Logistique 2025-2026. Ce montant correspond à l'indice **944,43** et s'applique durant les trois premières années d'ancienneté.

La grille prévoit une progression salariale à l'ancienneté pouvant atteindre **3 971 euros** bruts mensuels à partir de 25 ans. Ce barème constitue un minimum conventionnel que l'employeur ne peut pas réduire, comme détaillé dans la fiche sur la CCT Transports et Logistique.

## Définition

Le salaire de début de carrière d'un chauffeur **permis CE** correspond au montant fixé par l'article 32 de la CCT Transports & Logistique pour la catégorie V du **personnel mobile**. Ce barème s'applique aux conducteurs dont les tâches consistent essentiellement à conduire un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules.

## Questions fréquentes

### Le salaire CCT est-il un minimum obligatoire ?

Oui. Le barème de l'article 32 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026 constitue un minimum conventionnel que l'employeur ne peut pas réduire. Un salaire inférieur expose à un rappel devant le tribunal du travail.

### Quel est le salaire d'un chauffeur permis CE (catégorie V) en début de carrière en 2025 ?

Un chauffeur permis CE en début de carrière (1-3 ans) perçoit 3 166 euros bruts mensuels selon la grille de l'article 32 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026, à l'indice 944,43 applicable au 1er janvier 2025.

### Quel indice salarial s'applique en 2025 dans le transport ?

L'indice applicable au 1er janvier 2025 est 944,43, conformément à l'article 32 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026. Il sert de base au calcul des barèmes salariaux du personnel mobile, indexé selon l'article 13 de la CCT.

### Quel salaire maximum pour un chauffeur permis CE après 25 ans ?

Le salaire maximum est de 3 971 euros bruts mensuels pour un permis CE de catégorie V à partir de 25 ans d'ancienneté, selon la grille de l'article 32 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026.

### Quelles majorations s'ajoutent au salaire de base d'un chauffeur CE ?

Aux 3 166 euros s'ajoutent les majorations conventionnelles : nuit +15 %, dimanche +70 %, jour férié +100 %, heures supplémentaires +40 %. Les frais de route et la prime ADR de 50 €/mois s'y ajoutent aussi.

### Quels documents prouver l'éligibilité au salaire CE catégorie V ?

Le contrat de travail doit mentionner explicitement la catégorie V et le permis CE. Les documents d'embauche, l'ancienneté dans le secteur et le permis valide servent à sécuriser le classement salarial selon l'article 32 CCT Transports.

## Conditions d'exercice

Le salaire de catégorie V est soumis à des conditions cumulatives de permis et de fonction.

Condition	Exigence
Permis requis	CE (ensemble de véhicules > 3,5 t avec remorque > 750 kg)
Fonction principale	Conduite d'un véhicule articulé ou ensemble
Indice applicable	944,43 (à partir du 1er janvier 2025)
Salaire 1 à 3 ans	3 166 euros bruts mensuels
Salaire maximal (25+ ans)	3 971 euros bruts mensuels

## Modalités pratiques

Le salaire est versé mensuellement selon les règles de la CCT.

Aspect	Détail
Versement	Mensuel, au plus tard le dernier jour ouvrable du mois
Indexation	Adaptation automatique à l'échelle mobile des salaires (art. 13 CCT)
Majorations possibles	Nuit +15 %, dimanche +70 %, férié +100 %, heures sup. +40 %
Frais de route	En sus : 3,50 euros/repas (Luxembourg), 9,50 euros (étranger)
Prime ADR	+50 euros/mois si transport de matières dangereuses

## Pratiques et recommandations

**Vérifier** que le contrat de travail mentionne explicitement la catégorie V et le permis CE permet de sécuriser le classement salarial du conducteur.

**Conserver** les documents attestant la date d'embauche et l'ancienneté dans le secteur est indispensable pour appliquer correctement les paliers de la grille.

**Comparer** le salaire versé avec le barème conventionnel lors de chaque échéance d'indexation garantit la conformité avec l'article 13 de la CCT.

## Cadre juridique

Référence	Objet
<b>Art. 32 CCT Transports &amp; Logistique 2025-2026</b>	Barèmes des salaires du personnel mobile
<b>Art. 13 CCT Transports &amp; Logistique 2025-2026</b>	Indexation des salaires
<b>Art. <u>L.161-1</u> du Code du travail</b>	Conventions collectives de travail

Le salaire de 3 166 euros bruts mensuels constitue le minimum conventionnel pour un chauffeur permis CE en début de carrière. Ce montant est adapté automatiquement à l'indice des prix. L'employeur qui verse un salaire inférieur s'expose à un rappel de salaire.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.